

Arrêté n°2024-32-AN

Relatif à la nomination du Vice-président délégué à la Fondation Aix-Marseille Université

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université, notamment son article 18 et son annexe III,
Vu la délibération n°2024/01/09-01-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 9 janvier 2024, portant election de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-10-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 1^{er} février 2024, portant approbation de la désignation de M. Romain LAFFONT en qualité de Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique,
Vu la délibération n°2024-09-24-02-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 24 septembre 2024 portant approbation de constituer la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024-09-24-03-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 24 septembre 2024 relative à l'adoption des statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,

Considérant que le Président peut être assisté, en tant que de besoin, de vice-présidents délégués qu'il nomme après avoir informé le Conseil d'administration,

Considérant que l'article 5 des statuts de la Fondation susvisés dispose que la composition de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université comprend, au sein du collège des représentants de l'établissement, le vice-président d'amU délégué à la Fondation,

Le Conseil d'administration ayant été informé en sa séance du 24 septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Romain LAFFONT, professeur des universités, est nommé vice-président délégué à la Fondation Aix Marseille Université.

Article 2

Les fonctions de vice-président délégué prennent fin au plus tard à la date de la prochaine élection du Président de l'Université.

Article 3

La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

08 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

08 OCT. 2024